

ASSOCIATION MAURITANIEENNE POUR LA SANTE
DE LAMERE ET DE L'ENFANT
(AMSME)



DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE
EN MAURITANIE
NOUAKCHOTT



**Section nationale en Mauritanie
de "Défense des Enfants
International"(DEI)**



**Programme d'Appui au Renforcement de l'Etat de Droit en
Mauritanie**

**Recherche – action sur la réalité des violences sur les femmes et les
enfants en Mauritanie à partir du numéro vert de l'AMSME**

Rapport final

Octobre. 2018

INTRODUCTION	3
I. ACTIVITE REALISEES DANS LE CADRE DU LANCEMENT DU PROJET	5
I.1 MISE EN PACE DE L'EQUIPE DU PROJET	5
I.2 REEXAMEN ET PARTAGE DU TABLEAU STATISTIQUE	6
II. ACTIVITES REALISEES APRES LE LANCEMENT DU PROJET	6
II.1 CONDUITE DES REUNIONS DE CADRAGE	7
II.2 ADAPTATION DE LA FICHE D'APPELANT AU CONTEXTE LOCAL	7
II.3 ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES ET FORMATION A SON UTILISATION	8
II.4 FORMATION DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS A L'ECOUTE ET A L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES	8
II.5 REALISATION D'UNE CAMPAGNE D'INFORMATION AUTOUR DE LA LATEF	10
II.6 LA DOCUMENTATION DES CAS DE VIOLENCE	10
ANNEXES	13
ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DES INTERVENANTS COMMIS	14
ANNEXE 2 : CONTRATS DES INTERVENANTS COMMIS	15
ANNEXE 3 : TABLEAU STATISTIQUE RENSEIGNE (FEUILLE EXCEL)	16
ANNEXE 4 : FICHE APPELANT REEXAMINEE	17
ANNEXE 5 : PROGRAMME ET CONTENU FORMATION UTILISATEURS BASE DE DONNEES	18
ANNEXE 6 : PROGRAMME ET MODULE D FORMATION DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS SUR L'ECOUTE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES	19

Introduction

Il est difficile, en l'absence de statistiques officielles exhaustives et réactualisées de prendre la mesure exacte des agressions sexuelles en Mauritanie.

Il est cependant fermement acquis que pour avoir été relevé dans la quasi - totalité des villes et agglomérations du pays, le phénomène a pris une ampleur considérable au cours des dernières années une ampleur considérable.

En Mauritanie, l'agression à caractère sexuelle est généralement perçue comme faisant partie de la problématique plus globale de la violence faite aux femmes, problématique qui s'inscrit au cœur d'une société qui, de par son histoire, a perpétué des rapports inégaux entre les hommes et les femmes.

Bien que toutes les femmes soient susceptibles de vivre un jour ou l'autre une agression à caractère sexuelle, les études et recherches effectuées sous divers cieux, s'accordent toutes que certaines femmes, particulièrement les filles mineures et même certains garçons également mineurs sont, généralement, plus vulnérables à de telles agressions.

Les données disponibles relatives aux violences sexuelles demeurent, jusqu'ici, partielles, éparses et circonscrites territorialement et la situation des enfants et femmes qui en sont victimes est insuffisamment documentée et le sujet est demeuré longtemps tabou pour cause de préjugés sociaux et de l'implacable loi du silence sous laquelle prospèrent ces abominables crimes.

Il est pourtant fermement admis que les agressions sexuelles sont lourdes de conséquences sur la santé mentale et physique des victimes et, qu'en raison précisément de telles conséquences, elles sont constituent aujourd'hui, un délicat problème de santé publique.

En dépit d'une opinion publique spontanément concernée et solidaire, le mouvement concret d'aide aux victimes demeure insuffisant, inégalement présent sur le territoire national et diversement pris en compte par les pouvoirs publics et les organisations de la société civile.

Les victimes sont "dérangeantes" dans la mesure où elles révèlent de façon aiguë, et souvent avec une grande souffrance, toutes les failles, les fractures, les carences et les inégalités de la société.

De droit mauritanien, section nationale de Défense des Enfants International" (DEI) et jouissant du statut de l'ECOSOC auprès des Nations Unies, l'Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (AMSME) agit depuis plus de deux décennies auprès des enfants et des femmes exposés ou victimes et a mis en œuvre, à leur profit, grâce à l'appui de divers partenaires, de multiples actions tendant à promotion et à la protection de leurs droits, ainsi qu'à la prévention de telles agressions.

L'évaluation périodique du dispositif mis en place par l'organisation a régulièrement mis en évidence l'appui précieux par elle apporté aux victimes par le biais de la ligne verte gratuite, victimes disposant, par le biais de cet outil, de toute la latitude d'appeler pour recevoir des conseils techniques avisés et un référent adéquat.

L'intervention de l'AMSME a, dans le même sillage, révélé le caractère particulièrement probant, de la démarche suivie par le centre El Wafa - autre pilier de l'association - dans le cadre des stratégies développées pour une prise en charge adéquate et individualisée des victimes, toutes les victimes, des violence basées sur le genre.

Pour contribuer à lever les contraintes auxquelles est confrontée la LATEF, le programme d'appui au renforcement de l'Etat de droit en république Islamique de Mauritanie a accordé un appui financier à l'AMSME à l'effet de réaliser une recherche-action sur la réalité des violences sur les femmes et les enfants en Mauritanie à partir de ce numéro vert, recherche-action destinée à contribuer à fiabiliser les données factuelles et statistiques collectées par le biais de ce dispositif, de sorte qu'elles puissent servir de base scientifique à des politiques et des activités de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants plus efficaces et plus adaptées.

Le présent rapport a précisément pour objet de rendre compte de l'exécution par l'organisation de la recherche-action sus- mentionnée et s'articule autour de deux principales parties portant successivement sur :

- les activités réalisées dans le cadre du lancement effectif du projet ;
- les activités mises en œuvre depuis le lancement effectif du projet.

I. Activité réalisées dans le cadre du lancement du projet

Initiées dans le respect des énonciations des documents du projet, les activités réalisées au titre du lancement du projet ont consisté, essentiellement, en charge de sa gestion opérationnelle et l'élaboration du chronogramme des activités qui y sont prévues.

I.1 Mise en place de l'équipe du projet

La mobilisation des ressources humaines et leur mise à la disposition du projet ont été réalisées conformément aux énonciations du manuel de procédures de l'association.

L'équipe des intervenants ainsi mobilisés étaient constituées :

- d'un informaticien/statisticien en charge (i) de réparer l'application actuelle et d'y ajouter un module de génération de graphes pour mieux analyser et présenter les données enregistrées dans la base de données, (ii) de mettre à disposition de l'AMSME une application web opérationnelle et un code source avec commentaire dans le langage de programmation et assorti des détails techniques ; (iii) de réparer le back-end de l'application courante et de la base de données, d'ajouter module de visualisation et de génération des graphes et, enfin, (iv) de préparer au plan pédagogique et d'animer une session de formation d'une durée de trois (03) jours au profit des utilisateurs et utilisatrices mobilisés par l'AMSME ;
- d'un formateur ayant pour mission la préparation pédagogique et l'animation d'un atelier au bénéfice des conseillères et des conseillers en service à la LATEF sur les techniques d'écoute et d'accompagnement des victimes des violences basées sur le genre ;
- d'un consultant dont les activités consistent (i) à apporter un appui technique à l'équipe de l'AMSME en charge de la mise en œuvre de la recherche- action et du suivi des activités de la recherche – action, (ii) à superviser la réadaptation de la fiche d'appelant, (iii) à veiller à la qualité technique des autres livrables prévus au titre de la recherche-action, à procéder à la rédaction du projet du rapport sanctionnant la recherche-action à soumettre au commanditaire.

Les trois personnels commis l'ont été sur la base de termes de références précis (**Annexe 1**) pour chaque poste ouvert et dans le cadre de contrats de prestations de services (**Annexes 2**) qui, outre l'interdiction de la sous-traitance et l'exigence d'une autorisation préalable de l'association pour toute publication éventuelles des livrables élaborée en cours du projet, définissent avec minutie :

- l'objet du contrat dont chaque titulaire est porteur ;
- la consistance des services requis par l'organisation ;
- la durée des contrats auquel chaque prestataire a souscrit
- le montant, pour chaque cocontractant de l'organisation de la rémunération attendu en contrepartie des services par lui offerts ;
- les procédures de dénonciation des contrats et de le règlement des différends éventuels pouvant naître à l'occasion de leur l'exécution.

Les termes de référence établis, les contrats de prestation de services conclus et les documents de formulation du projet constituent le référentiel de l'intervention des trois prestataires ainsi mis contribution.

I.2 Réexamen et partage du tableau statistique

Outil d'un apport précieux au plan de la collecte, de la compilation, du traitement et de la génération automatique des résultats des données, le tableau statistique a été élaboré lors de la formulation de l'offre technique, conformément aux termes de référence de la recherche -action.

Le réexamen et le partage du tableau statistique a été effectuée par le consultant en relation avec l'information -statisticien, en présence des organes et personnels concernés au sein de l'organisation, singulièrement de la coordinatrice de la ligne téléphonique d'assistance aux enfants et femmes(LATEV), des conseillères et conseillers auprès de ce service, ainsi que du formateur.

Le tableau, proposé dans la page Excel (**Annexe 3**), est bâti sur diverses variables dont le traitement permettra de disposer de donner précises et fiables sur :

- les formes de violence subie par les femmes et les enfants ;
- les tranches d'âge des victimes ;
- l'endroit où la violence est constatée ;
- le lien entre l'agresseur et la victime ;
- la structure de référencement ;
- la structure de contre référencement ;
- l'assistance apportée aux victimes
- la saine et la décision du Parquet de la République territorialement compétent ;
- la décision du Parquet de la république ;
- la juridiction pénale de fond saisie.

Des séances de travail regroupant les principaux intervenants que dessus ont été organisées au niveau du siège de la LATEF et ont été l'occasion pour ces derniers d'échanger amplement autour du tableau statistique, de mieux s'approprier la philosophie qui le sous-tend et l'approche méthodologique préconisée pour sa mise en oeuvre.

II. Activités réalisées après le lancement du projet

Les activités réalisées consécutivement à la phase préparatoire l'ont été dans le respect rigoureux des énonciations des termes de référence de la recherche -action, et en ayant égard au contenu de l'offre technique produite par l'organisation indications et ont consisté, essentiellement, en :

- La conduite d'une série de réunions de cadrage pour un fonctionnement plus efficace de la LATEF ;
- l'adaptation de la fiche d'appelant au contexte local ;
- l'actualisation de la base de données de la LATEF et la formation des employés de celle-ci à son utilisation ;
- la formation des conseillères et conseillers à l'écoute et à l'accompagnement des victimes des violences sexuelles ;

- la préparation et l'exécution d'une campagne de sensibilisation du large public autour de la LATEF.

II.1 Conduite des réunions de cadrage

Une série de réunions de cadrage destinées à sensibiliser les personnels de la LATEF ont été organisées en prélude à l'initiation des activités prévues au titre de la recherche-action.

Les rencontres tenues en présence des intervenants ont été l'occasion pour les responsables de l'association de présenter le contexte et les objectifs de l'action et d'insister sur l'obligation faite, à chacun, de s'acquitter convenablement des tâches et des responsabilités résultant du contrat le liant à la structure à travers le poste occupé au sein du dispositif de la LATEF.

Les responsables ont fortement insisté sur le rôle central que joue la LATEF dans la mise en œuvre des stratégies d'intervention de l'AMSME auprès des victimes des violences basées sur la genre et sur la nécessité que cet outil fonctionne sans discontinuer, 24H/24 H et que les diligences qui y sont effectuées le soient avec professionnalisme, constance et engagement en faveur de la promotion et de la protection des droits des survivantes.

Les responsables ont également exprimé tout l'intérêt qu'ils accordent à la recherche-action dont les résultats, si elle était correctement réalisée, orienteront conséquemment les initiatives à entreprendre à l'avenir par l'AMSME et seront d'un appui précieux pour les politiques et stratégies développées par les pouvoirs publics au bénéfice des victimes de la violence sous toutes ses formes à laquelle sont exposés les enfants et les femmes.

Les séances de travail visant l'amélioration du fonctionnement du service de la LATEF a offert l'opportunité aux responsables en charge du management de l'organisation d'engager les personnels qui y sont en activité de faire preuve de disponibilité et de dynamisme afin que soient pleinement atteints les objectifs définis dans les documents techniques de la recherche-action engagée.

Les responsables de l'AMSME ont, enfin, dit toute leur détermination à sévir de façon implacable et exemplaire, au travers une application rigoureuse des dispositions du règlement intérieur qui gouverne les rapports de travail au sein de l'organisation, contre tout comportement de nature à perturber ou à nuire au fonctionnement ou toute attitude susceptible de compromettre l'atteinte des résultats qui lui sont fixés.

II.2 Adaptation de la fiche d'appelant au contexte local

Il a été souligné dans l'offre technique que la LATEF dispose, depuis son lancement, d'une fiche d'appelant, fiche généralement utilisée au sein du réseau CHILD HELPLINE International dont elle est membre.

De caractère standard, cette fiche devait être revisitée pour en assurer une plus grande adaptation aux spécificités du terrain local et aux réalités socio-culturelles du pays et du terrain.

Le réexamen de cette fiche de caractère standard a permis de disposer d'un outil à la fois simple et exhaustif permettant d'entrer en possession, de façon fluide et respectueuse de toute forme de sensibilité, d'éléments de documentation suffisamment étayés des cas d'atteinte aux droits des femmes et des enfants dénoncés ou découverts (**CF. Annexe 4 : Fiche appelant réexaminée**).

II.3 Actualisation de la base de données et formation à son utilisation

L'intervention, à ce stade, a permis de réparer l'application jusqu'ici exploitée par la LATEF est d'y ajouter un module de visualisation et de génération de graphes pour mieux analyser et présenter les données enregistrées dans la base de données.

En outre, le prestataire a procédé à la modification des requêtes SQL pour s'accorder aux nouvelles contraintes identifiées lors de l'analyse de la base de données et a procédé à l'installation de l'application sur les postes et configurations du réseau aux fins d'un accès multiple.

Enfin, il a été dispensé, in situ, une formation individualisée de tous les utilisateurs de la base, utilisateurs désormais plus outillés pour tirer le maximum de profit du dispositif dont ils disposent (**Cf. Annexe 5 : Présentation du programme et de son contenu**).



Les utilisateurs en session de formation

II.4 Formation des conseillères et conseillers à l'écoute et à l'accompagnement des victimes

La formation dispensée était destinée, entre autres à :

- renforcer les ressources et capacités des conseillers et conseillères en matière d'accueil et d'accompagnement dans le cadre de la prise en charge des familles, femmes et enfants victimes de violences sexuelles ;

- améliorer les méthodes d'approches et outiller les stagiaires des techniques de communication, d'accueil et de gestion des conflits (familiaux, parentaux et relationnels) ;
- échanger et capitaliser les expériences acquises en matière de prise en charge : sociale - familiale et de réinsertion sociale à partir des cas suivis par l'AMSME ;
- définir et identifier les groupes cibles vulnérables et organisations partenaires de l'ONG AMSME entrant en jeu dans le cadre de collaboration et de suivi pour une prise en charge globale des cas.

La session s'est déroulée sur une durée de trois jours (25,26 et 27 septembre 2018), la formation, qui a concerné tous les personnels de la LATEF et porté sur l'écoute et l'accompagnement social des femmes et enfants victimes de violences (**Cf. Annexe 6 ; Module de formation**).



Les participants lors de l'une des séances de la session de formation

Le choix des modules (Annexe) a été fait en tenant compte du souci de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires en matière de formation ainsi que de la nécessité de confronter la théorie à la pratique à l'effet d'augmenter les performances du public cible et d'améliorer la qualité de l'intervention sur le terrain.

Des règles du jeu ont été formulées, dès le départ, par le formateur à l'effet d'assurer la sérénité et la quiétude des travaux.

D'une manière générale, les règles suivantes ont été observées par les participants au cours des trois jours :

- respect des horaires ;
- attention sur les nuisances sonores (portables, bavardage etc.) ;
- écoute mutuelle pour un meilleur échange entre participants.

Les personnels de la LATEF ont activement pris part à tout les travaux ayant emmaillé et les trous journées de formation et ont généralement fait montre fait montre d'un vif intérêt pour les thématiques abordées.

II.5 Réalisation d'une campagne d'information autour de la LATEF

Pour mettre l'outil à la portée des populations cibles et que celles-ci puissent en tirer profit, l'AMSME a préparé et exécuté, sur une grande échelle une campagne de promotion de celle-ci.

A cette fin, des dépliants et de the shirt vulgarisant le numéro vert ont confectionnés, et exposés dans les lieux de grande fréquentation.

La campagne d'information autour du numéro vert a été également caractérisée par la diffusion d'un spot publicitaire ainsi l'organisation, le 09 août 2018, d'une émission au cours de laquelle la présidente de l'AMSME est amplement revenue sur les principaux objectifs de LATEF ainsi que les modalités de signalement des cas par les victimes, elles mêmes, les proches de victimes ou toute personne ayant été témoin d'une violence à l'encontre des enfants et des femmes en Mauritanie.

La campagne d'information a eu des échos globalement favorables au niveau des réseaux sociaux dont certains l'ont puissamment relayée.

Il a été observé que les actions de vulgarisation en direction du large public dont a bénéficié la LATEF ont eu une incidence directe sur le nombre d'appels reçus et de cas d'agressions traités par ce dispositif.

II.6 La documentation des cas de violence

La collecte, le traitement et l'analyse des données à travers le tableau statistique ont permis de relever, qu'en cours d'exécution de la recherche -action, au total 73 cas ont été soumis à l'AMSME à travers la LATEF.

Les éléments de précision obtenus à la faveur de l'exercice sus- visé concernent aussi bien :

- les tranches d'âge des victimes ;
- les types de violences par elles subies ;
- l'état matrimonial des victimes des cas de violence ;
- le profil des auteurs de la violence subie ;
- le traitement judiciaire réservé aux cas de violence suivis par ka LATEF. .

☞ Les tranches d'âge

Les victimes de violences sexuelles prise en charge ont, toutes, un âge compris entre 0 et 60 ans.

Les filles de 11 à 15 ans sont les plus nombreuses (28/73), suivies des enfants dont l'âge oscille entre 16 et 18 ans.

Cinq(05) victimes assistées ont un âge compris entre 0 et 05 ans !!!

Le tableau ci-après récapitule le résultat du traitement des données relatives à l'âge des victimes des violences reçues à la LATEF au cours de la période de mise en œuvre du projet (03) mois.

Tranches d'âge								Total
0-5 ans	6-10 ans	11- 15 ans	16-18 ans	19-30 ans	31-40 ans	41-60 ans	Plus 60 ans	73
05	05	28	15	12	06	02		

☞ Formes de violence exercée sur les femmes

Il ressort du simple examen du tableau qui suit que la violence sexuelle est largement la plus fréquente (49/73) et que 20 victimes sur les 73 concernées estiment avoir subi des actes d'agression entrant dans la catégorie "Autres formes de violence".

	Violence physique	Violence sexuelle	Aggression psychologique	Violence économique	Autres formes violence	Total
Forme de la violence exercée sur la victime	02	49		02	20	73

Les victimes sont systématiquement orientées vers le centre El Wafa relevant de l'association où à la faveur de l'a prise en charge holistique qui y est prodiguée, elles peuvent bénéficier d'une assistance juridique et judiciaire appropriée, ainsi que d'une assistance médicale immédiate à la faveur de laquelle elles sont immédiatement soumises aux premiers tests de dépistage des maladies sexuellement transmissibles et de grossesse.

☞ Etat matrimonial des victimes des actes de violence

Dans leur écrasante majorité, les survivantes sont des célibataires (52/73). Mais ni les femmes mariées ne sont pas épargnées (14/73), ni les femmes divorcées (05). Pour deux des victimes, l'état matrimonial n'a pu être déterminé.

Les informations relatives à l'état matrimonial des victimes sont récapitulées dans le tableau qui suit :

Eta matrimonial	Nombre
Célibataire	52
Mariée	14
Divorcée	05
Veuve	00
Indéterminé	02
Total	73

☞ Profil des auteurs des actes de violence

Il est clairement ressorti du traitement des données collectées que les violences enregistrées sont d'abord le fait de personnes qui sont sans lien avec la victime.

La violence conjugale (14) ou subi par le fait d'un voisin(13) ou d'un proche (10) est, à l'évidence, particulièrement signalée par les victimes.

Le tableau ci-dessous récapitule les données disponibles de ce chef :

Mari	Proche	Voisin	Conjoint divorcé	Relation Prof.	Ensemble	Sans lien avec la victime	Total
14	10	13	05	00	00	31	73

☞ Formes d'assistance apportée aux victimes

Comme le montre les données récapitulées dans le tableau que dessous, sur les 73 cas de violence enregistrés par la LATEF :

- 46 ont bénéficié d'une assistance juridique et judiciaire ; ;
- 48 d'une assistance médicale ;
- 70 d'assistance sociale ;
- 03 d'aucune forme d'assistance.

	Juridique et judiciaire	Médicale	Sociale	Aucune
Forme d'assistance apportée	46	48	70	03

☞ Traitement judiciaire réservé aux cas suivis par la LATEF

Sur les 73 cas révélés à la LATEF, seuls 15 ont fait l'objet d'une plainte avec constitution de partie civile et 27 d'une plainte sans constitution de partie civile. 27 n'ont fait l'objet d'aucune plainte.

La mise en mouvement de l'action publique a été décidée par le parquet pour 15 cas qui lui ont été déférés.

Ces dossiers en phase de jugement sont répartis entre les juridictions territorialement compétentes ainsi qu'il suit :

Juridiction saisie	Nombre de dossiers pendants
Tribunal régional Nouakchott - Nord	04
Tribunal régional Nouakchott - Ouest	07
Tribunal régional Nouakchott - Sud	04
Total	15

Annexes

Annexe 1 : Termes de référence des intervenants commis

Annexe 2 : Contrats des intervenants commis

**Annexe 3 : Tableau statistique renseigné (feuille
Excel)**

Annexe 4 : Fiche appelant réexaminée

Annexe 5 : Programme et contenu formation utilisateurs base de données

**Annexe 6 : Programme et module d formation des
conseillères et conseillers sur l'écoute et
l'accompagnement des victimes**